

JERSEY PREMIUM

Si vous êtes arrivé à Jersey au cours des cinq dernières années, votre enfant pourrait être admissible au financement Jersey Premium

Jersey Premium aide les enfants à tirer le meilleur parti de leurs études.

L'école de votre enfant pourrait recevoir un financement supplémentaire via Jersey Premium pour stimuler son apprentissage. Les écoles choisissent d'utiliser le financement Jersey Premium de différentes manières, selon ce qui aiderait le plus les enfants. Par exemple, ils pourraient obtenir une aide supplémentaire avec l'anglais et les mathématiques, le soutien à la lecture, l'équipement supplémentaire ou l'utilisation des clubs avant ou après l'école.

Qui est admissible?

- Les enfants qui vivent dans un ménage qui reçoit un soutien du revenu
- **Les enfants qui vivent dans un ménage « enregistré » qui pourraient recevoir un soutien du revenu (c.-à-d. répond aux exigences du service de sécurité sociale) mais n'ont pas encore vécu à Jersey pendant cinq ans ou plus**
- Les enfants pris en charge (c'est-à-dire qui sont sous la responsabilité des services sociaux)

Que devez-vous faire

Si vous n'avez pas encore vécu à Jersey pendant cinq ans ou plus **ET** que vous pourriez recevoir un soutien du revenu, veuillez répondre aux questions ci-dessous et renvoyer le formulaire à l'école de votre enfant. Vos réponses nous aideront à déterminer si votre enfant est admissible au financement de Jersey Premium. Veuillez compléter un formulaire pour toute votre famille.

VOS DÉTAILS

Nom complet :

Date à laquelle vous êtes arrivé à Jersey : -

VOTRE ENFANT/ENFANTS

Nom complet de chaque enfant	Date de naissance :	École fréquentée de Jersey

FOYER

Un foyer est défini comme il suit :

- un parent célibataire ou un couple (partenaires mariés, non mariés ou civils) vivant ensemble à la même adresse avec des enfants d'âge scolaire

Un jeune adulte, jusqu'à l'âge de 25 ans, qui est un demandeur d'emploi ou à étudiant à plein temps devrait être inclus dans le foyer de la famille.

D'autres membres de la famille ne devrait pas être inclus dans le ménage, même s'ils partagent une propriété avec vous c'est-à-dire veuillez ne pas inclure de parents âgés qui vivent avec vous.

Combien d'adultes (âgés de 16 ans et plus) vivent habituellement dans votre foyer ? Veuillez inclure vous-même, votre partenaire (le cas échéant) et tous les jeunes adultes (âgés de 16 - 25 ans) qui sont étudiant à plein temps ou qui sont à la recherche d'un emploi.

.....

Combien d'enfants (0 à 15 ans) en dessous de l'âge de quitter l'école vivent habituellement dans votre foyer ?

.....

HEBERGEMENT

Dans quel type de propriété habitez-vous ? (Veuillez cocher une option)

- Maison
- Appartement
- Studio
- Auberge
- Pension

Comment occupez-vous votre propriété ? (Veuillez cocher une option)

- Propriétaire occupant
- Location privée
- Location de logements sociaux (les États de Jersey, logement de l'État ou de la paroisse)

De combien de chambres disposez-vous pour être utilisées uniquement par les membres de votre foyer ?

.....

Si vous louez votre propriété (logement privé ou social), quel est le montant de la location par semaine ?

GBP .00

LES DEPENSES MENAGERES

Combien dépensez-vous par semaine sur :

Garde d'enfants

GBP .00

Pension (si pertinent ; c.-à- d'un ex-conjoint ou enfant(s) dans un autre ménage) ?

GBP .00

LE REVENU DU FOYER ET L'EPARGNE ?

Combien votre foyer gagne par semaine (salaire brut ou revenu d'un travail indépendant)?

GBP .00

Combien votre foyer reçoit-il en allocations par semaine (y compris l'allocation maternité, l'allocation d'incapacité, l'allocation des soignants, etc.) ?

GBP .00

Si vous êtes propriétaire d'une propriété à l'extérieur de Jersey, quelle est la valeur de cette propriété ?

GBP .00

Quel est le montant des économies de votre foyer ? (Les économies pourraient inclure des investissements, des obligations, des capitaux ou des biens détenus en fiducie, etc.)

GBP .00

AUTORISATION

Veillez signer ci-dessous pour nous autoriser à déterminer l'admissibilité de votre enfant à Jersey Premium.

Tous les renseignements recueillis sur ce formulaire seront traités conformément à la loi de la protection des données (Jersey) de 2005, pour le seul but de déterminer l'admissibilité de votre enfant à Jersey Premium. Le département de l'éducation ne partagera pas vos données avec des tiers.